

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019098CS0103**

Comité Syndical du 8 avril 2019

**Date de convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage : 9 avril 2019**

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2018 : affectation du résultat.

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe Très Haut Débit 2018 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2018	2 909 425,22	2 587 475,45	321 949,77
Résultat antérieur reporté	144 125,97		144 125,97
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			466 075,74
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2018	1 039 238,08	226 176,55	813 061,53
Résultat antérieur reporté		1 238 828,67	-1 238 828,67
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-425 767,14
RESTE A REALISER			
Investissement			
Investissement			
(3) - Résultat Rar			
AFFECTATION EN RESERVE - article 1068			
Résultat d'investissement (2)		425 767,14	- 425 767,14
Résultat Rar (3)			
(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)			-425 767,14
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2019			
Résultat de fonctionnement 2018 (1)	466 075,74		466 075,74
Affectation en réserve (4)		425 767,14	-425 767,14
(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)			40 308,60

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **59 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget annexe Très Haut Débit 2018 tel que proposé par le Président.

- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.